



Diminution de pension alimentaire

Par **Paule62**, le **19/05/2008** à **20:00**

Mon ex mari me versait 87E pour notre dernier fils, et j'assumais tous les frais le concernant car je touchais environ 600E d'allocations (3 enfants). Les deux grands sont étudiants et quand ils ont eu 20ans, on m'a supprimé ces allocations. J'ai donc négocié avec mon ex mari pour qu'il compense la perte de moitié pour le dernier à charge (les étudiants ayant des bourses et L'APL), il a accepté d'augmenter et m'a versé 181 E pendant 1 an. Et là tout d'un coup , sans prévenir, il baisse à 128 E sous prétexte qu'il doit se serrer la ceinture , sa nouvelle femme ayant démissionné de son travail pour devenir peintre....L'augmentation d'il y a 1 an n'a pas été notée , pas de nouveau passage chez le juge, je pense que je n'ai pas le droit avec moi, sauf si je peux justifier de cette injustice? Est ce que de fournir les relevés de compte, la feuille d'impôts où apparaissent les sommes virées peuvent m'être utiles où est ce que ça ne sert à rien et dans ces cas là je me tais et j'essaye d'encaisser le coup?
Merci